

# Résumé d'évaluation

## Evaluation par les pairs du Programme d'Extension en zones Périphériques et de renforcement du Service d'eau potable à Brazzaville (PEPS)

Pays : Congo Brazzaville

Secteur : Eau et Assainissement (EAA)

Évaluateurs: **Guillaume Merere** et **Marthe-Valère Feuvrier**

Date de l'évaluation : **Février-Juillet 2024**

### Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet :** CCG1127

**Montant :** 100M Euros

**Taux de décaissement :** 100%

**Signature de la convention**

**de financement :** 18/02/2016

**Date d'achèvement :** 31/12/2023

**Durée :** 7 ans

#### Contexte

Brazzaville a connu une forte croissance au cours des années 2010 et le nombre d'habitants représente plus du tiers de la population congolaise. Les quartiers périphériques précaires sont très nombreux et très peuplés et les conditions d'accès aux services essentiels y sont mauvaises. En milieu urbain, le taux d'accès à un point d'eau amélioré en 2016 est de 96% dont seulement 38% par réseau à proximité de l'habitation (en recul par rapport à 1990). Deux Brazzavillois sur trois vivent dans des bidonvilles.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH). La loi sur la décentralisation de 2003 prévoit à terme le transfert des compétences eau potable aux Départements et assainissement aux Communes. Le Code de l'Eau de 2003 constitue le fondement du cadre juridique du secteur mais il n'est pas encore pleinement en application. La Société Nationale de Distribution d'Eau potable (SNDE) est l'opérateur pour 21 centres urbains. Elle deviendra la Congolaise des Eaux (LCDE) en 2018.

#### Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH). Le financement bénéficie à la SNDE/LCDE à qui l'Etat doit transférer les actifs du projet sous forme de subvention. Pour la plupart des marchés, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la gestion des marchés est confiée à la Délégation Générale aux Grands Travaux du Ministère de l'Aménagement du Territoire (MAT-DGGT). La LCDE a le statut « d'adjoindé » à la MOA. SEURECA assure la fonction d'Assistance Technique auprès des parties prenantes.



### Objectifs

Le PEPS vise à améliorer les conditions de vie des Brazzavillois par l'extension d'un service d'eau potable performant et durable dans les quartiers périphériques. Les objectifs sont de:

- étendre le service d'eau potable à près de 300 000 personnes non desservies et réhabiliter le réseau desservant 149 000 personnes ;
- renforcer les capacités de gestion de la SNDE pour un service performant et durable dans un cadre sectoriel clair et inclusif ;
- sensibiliser près de 449 000 habitants à l'hygiène et à l'assainissement, soit l'ensemble des bénéficiaires de réseaux neufs ou réhabilités, avec une attention particulière pour réduire les inégalités de genre.

#### Réalisations attendues

- L'extension et l'amélioration de l'infrastructure de desserte : extension de réseau secondaire et tertiaire dans 12 quartiers (680 km), nouvelles connexions avec compteurs (30 000), réhabilitation de réseau (154 km) et reprise des branchements (14 900). Un fonds de 10 M€ doit par ailleurs permettre d'améliorer l'entretien et la maintenance.
- Le renforcement des capacités de gestion de la SNDE : renforcement et prolongation de l'assistance technique par Veolia jusqu'en 2019, suivi de la réforme par un auditeur indépendant, renforcement de capacités du centre de formation.
- L'accompagnement social local par un programme de branchements sociaux et des activités de promotion de l'hygiène, mis en œuvre par une ONG.

## Appréciation de la performance

### Pertinence et efficacité de la stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention initiale est solide, complète et ambitieuse par son amplitude : travaux de grande ampleur, appui institutionnel structuré autour d'un grand contrat d'assistance technique, volet social sur les branchements, et accompagnement de la réforme. Le projet a bénéficié d'une capacité d'adaptation très importante du dispositif rendue possible par :

- Une implication forte de la LCDE, au niveau technique, managérial et politique permettant une appropriation très forte du projet, ce qui constitue une vraie réussite.
- Un dispositif d'AT coûteux mais expert et souple : une AMO très impliquée, compétente et bien positionnée à la LCDE dont elle a défendu les intérêts avec opiniâtreté et dont la souplesse a été appréciée. Ces expertises ont permis d'identifier les évolutions nécessaires, et en évaluer la faisabilité.
- Une présence resserrée et continue de l'AFD qui a su répondre à la mobilisation sollicitée par les acteurs du projet et accompagner les adaptations nécessaires, à travers l'agence et les missions du siège.

Ces 3 caractéristiques ont été des atouts indéniables.

### Pertinence et efficacité du mode opératoire

Le mode opératoire qui, à première vue, paraît complexe et peu opérant a globalement favorisé la mise en œuvre du PEPS dans ses objectifs réduits suite à la mise en suspens de la réforme. On peut affirmer que l'attelage DGGT, Contrat Seureca, LCDE était le bon pour mener à bien les réalisations du projet. La posture d'adjoindre à la DGGT et de pilote que la LCDE appuyé par Seureca a pris, a permis (i) l'atteinte des résultats et (ii) une appropriation très forte du projet dans son ensemble par la LCDE.

Sur le point central du renforcement institutionnel, l'intégration d'un ensemble de prestations chez un même prestataire (Seureca) a permis d'absorber l'imprévu en réorientant l'assistance.

Concernant les travaux, l'intégration de l'AMO avec l'assistance au renforcement institutionnel a permis de donner une flexibilité intéressante pour aider à définir et opérationnaliser les compléments opérationnels, assurer une très bonne cohérence d'ensemble au projet et assurer une cohérence dans les priorités.

### Efficacité de l'accompagnement de la réforme sectorielle

Les moyens mis à disposition par le financement AFD n'ont pas été mis à profit pour accompagner la réforme du secteur en raison de la suspension de celle-ci. Cependant, à défaut d'appuyer la réforme du secteur, le PEPS a eu un effet d'entraînement inattendu sur la réforme interne de la LCDE et lui a permis d'asseoir sa légitimité et conforter la vision de la nouvelle direction. Certaines évolutions ont pu être mises en application avec l'appui des AT.

Pour autant, la réforme sectorielle en tant que telle n'est pas abandonnée, elle est repoussée et semble aujourd'hui encore envisagée au plus haut niveau. Au terme de l'évaluation, il semble qu'un chemin pourrait exister, sur la base d'un consensus sur la vision pour le secteur et sur la réforme de celui-ci.

### Durabilité des investissements et des appuis auprès de la LCDE

Du point de vue des réalisations physiques et des impacts, le bilan du PEPS, avec les évolutions rendues nécessaires en cours de projet, est donc très satisfaisant. Les investissements sont jugés de grande qualité. La fonction exploitation au sein de la LCDE a été significativement renforcée et s'est ancrée au sein de l'organigramme. Cependant des fragilités demeurent et mettent en risque la durabilité des résultats atteints. L'équilibre financier de la LCDE reste très précaire, ce qui, sans actions, entendra la maintenance des ouvrages et la mobilisation du personnel. La production d'électricité est très insuffisante et volatile entraînant un service discontinu générant une frustration majeure chez la population et les autorités.

## Conclusions et enseignements

Si la réussite au niveau des réalisations paraît claire, il faut toutefois noter que la partie haute du cadre logique, avec l'objectif d'un service pérenne, reste hors d'atteinte, avec des zones de service PEPS alimentées pour certaines quelques jours par mois. Des faiblesses persistantes demeurent quant à la continuité de service du fait, notamment, d'un élément structurant sur lequel la LCDE n'a pas de prise : une production d'électricité insuffisante et discontinue.

Au-delà des réalisations, la réussite du PEPS tient dans la capacité des parties prenantes à « inventer » un mode opératoire et des modalités de mise en œuvre « sur mesure » et évolutif. La SNDE, puis La LCDE, en tant qu'opérateur et bénéficiaire des investissements, sans être pour autant être MOA, pilote le projet : elle revoit et valide l'ensemble des décisions techniques, elle signe les PV engageant les décisions technique en tant qu'« Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » de la MOA. Elle est, donc, au cœur de celui-ci pour définir ses besoins techniques avec précision. Ce positionnement, porté par un management et un Président de CA très engagés, constitue une des **clefs majeures** du succès du PEPS. Il a permis également de renforcer la légitimité technique de la LCDE.

Cette approche « sur mesure » est à valoriser dans le cadre des projets mêlant investissement, appui à l'opérateur et appui au secteur.